

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SEANCE DU 10 avril 2025DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEESNOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 1
 Qui ont pris part à la
 délibération : 12

L'an 2025, le 10 avril, à 14 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Bernard DURAND, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, André MIR, Jacques SALAT, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Jean-Michel ISOART et Michel TRESALET

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI, Lucien FERRAS

Date de la convocation

27 mars 2025

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ISOART

Monsieur Didier BRUN a donné procuration à Mr Jean-Michel MARIA

Date d'affichage :

27 mars 2025

Le comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit.

Objet de la délibération :

Affectation du résultat de
l'exercice 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2024 :	- 36 706.75€
Report à nouveau 2023 :	633 321.05 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	596 614.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2024 :	323 575.14 €
Report à nouveau 2023 :	2 008 461.71€
Résultat d'investissement cumulé :	2 332 036.85€
Restes à réaliser (dépenses)	581 809.00€
Restes à réaliser (recettes)	0.00€
Excédent d'investissement avec RAR :	1 750 227.85€

Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat à savoir la somme de : **596 614.30 €**
(Recette au Compte 002)

- En report à nouveau en section d'investissement à savoir la somme de : **2 332 036.85 €**
(Recette au compte 001)

- En affectation au compte 1068,
Pour couverture d'autofinancement à savoir la somme de : **0.00 €**
Pour affectation complémentaire en réserves à savoir la somme de **0.00 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N° 04-04-2025

Le Président
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

J. Mouniq

Accusé de réception en préfecture
0652568057-2025-04-DE-2025-004-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception en préfecture : 17/04/2025

Jean-Michel ISOART